

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

PLANES

Le Village
66210 PLANES

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 5
Nbre de votants : 5

Séance du :
L'an deux mille dix huit
le 19 novembre

Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 13 novembre 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. RIU Pierre, DEMONTE Claude, BAJAUD Christophe, BASSO Guy, TOUCHET Pierre.

Affichage le : 20/11/18

Etaient absents : BONNOT Valérie, SAMUEL Laurence, Monsieur Christophe BAJAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

2018-047 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX PAR DECISION DE LEUR ASSEMBLEE DELIBERANTE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, deux arrêtés en date du 16 septembre 1983 et du 16 décembre 1983 ont précisé les conditions d'attribution des indemnités de conseil et indemnité de confection des documents budgétaires allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable au trésor ou du changement de municipalité.

Il convient donc de se prononcer sur l'octroi de l'indemnité pour le trésorier de Mont-Louis, Monsieur PEUGET Jean-Pierre.

CONSIDERANT les prestations de conseil et d'assistance qu'a accepté d'assumer le trésorier, Monsieur le Maire propose de lui allouer l'indemnité au prorata du temps travaillé. Les membres du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur PEUGET Jean-Pierre, Trésorier à la trésorerie de Mont-Louis à percevoir l'indemnité de Conseil au prorata pour l'année 2018.

PRECISE que Monsieur PEUGET Jean-Pierre percevra cette indemnité pour toute la durée de son mandat comme Trésorier à la Trésorerie de Mont-Louis.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 622 du Budget de chaque exercice concerné.

COMMISSION DE CONTROLE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

A compter du 1^{er} janvier 2019, les maires se vident transférer, à la place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et sur la radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 réforme la gestion des listes électorales et crée une commission de contrôle en charge de l'examen des recours administratifs préalables obligatoires et du contrôle de la régularité des listes électorales.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, elle est composée de trois membres :

- 1 conseiller municipal de la commune
- 1 délégué de l'administration désigné par le préfet sur proposition du maire (prévoir également un suppléant)
- 1 délégué désigné par le TGI

Après discussion le conseil municipal

NOMME à la commission de contrôle :

- Monsieur BAJAUD Christophe, Conseiller Municipal
- Monsieur RIVAUD Stéphane, Délégué de l'administration,
- Madame GALTE Marie-Louise épouse NOGUERO, suppléant de l'administration

2018-048 - RGPD

Monsieur le Maire rappelle que le Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce les droits des citoyens de l'Union européenne concernant leurs données personnelles. Toutes les entreprises et associations des 28 États membres, ainsi que celles issues des pays hors UE mais collectant et traitant des données de résidents européens y sont soumises. Lors d'une précédente réunion, et à la demande du centre de gestion le conseil municipal de Planès a émis le souhait de donner la compétence RGPD au centre de gestion.

Il conviendrait d'entériner cette décision.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de confier cette mission au centre de gestion.

PRECISE que cette mission sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2019

AUTORISE le maire à signer la convention et tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

2018-049 -DENEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé le chasse neige de la commune a subi de gros dégâts en déneigeant les particuliers.

Afin de responsabiliser tout le monde, un courrier va être distribué aux habitants.

Ce courrier précisera les modalités de déneigement et la signature d'une convention entre les particuliers qui souhaitent bénéficier du service déneigement et la commune.

Une réunion entre les élus et le service de déneigement est programmée le 28 novembre 2018 à 16H30 à la mairie.

Après lecture du courrier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE la transmission de l'information à la population

AUTORISE la signature d'une convention entre le particulier qui souhaite être déneiger et la commune

TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a des retards dans l'exécution des travaux du SYDEEL66. Ces derniers n'arrivant pas à obtenir la signature d'une convention avec un propriétaire pour le changement d'un poteau sur la parcelle B 335 à l'entrée du village.

Lors de la réunion sur le terrain le 13 novembre, une solution alternative a été proposée par Monsieur RIU, par l'ajout d'un poteau supplémentaire en limite de sa propriété.

TRAVAUX CHEMIN DE LA GARE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux sur le chemin de la gare ont commencé aujourd'hui. Ces travaux consistent à la réalisation de merlons en béton sur chaque regard d'égouts, au remplissage des nids de poules et au nivellement du chemin. Ces travaux sont financés par la SNCF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,



Pierre RIU.